



## tableau des cotisations

La qualité de membre donne droit systématiquement :

- Aux groupes de travail organisés par l'AAFB (GT numérique, GT enseignement supérieur, Gt avenir du secteur, GT RGPD, ...),
- Aux informations sectorielles
- À des prix préférentiels pour les publications (une publication par personne morale) et formations organisées par l'AAFB
- Soutien et accès aux ressources juridiques

L'augmentation des cotisations s'accompagne également d'un avantage supplémentaire : une inscription à une formation « classique » d'une journée comprise dans le prix de la cotisation. Cet avantage diffère en fonction de la qualité de membre, personne morale ou personne physique (voir tableau ci-dessous).

	Montants 2021	Montants 2022
<b>Personne morale</b>	75 euros	150 euros Avantage : trois inscriptions gratuites à une « formation classique » d'une journée organisée par l'AAFB (hors exportation de formations de l'AAF, ...).
<b>Personne physique</b>	25 euros	50 euros Avantage : une inscription gratuite à une « formation classique » d'une journée organisée par l'AAFB (hors exportation de formations de l'AAF, ...).
<b>Tarif réduit : étudiant-e, demandeur-euse emploi, pensionné-e</b>	5 euros	15 euros
<b>Cotisation de soutien – personne morale</b>	/	200 euros Avantage : trois inscriptions gratuites à une « formation classique » d'une journée organisée par l'AAFB (hors exportation de formations de l'AAF, ...).
<b>Cotisation de soutien – personne physique</b>	/	75 euros Avantage à savoir : une inscription gratuite à une « formation classique » d'une journée organisée par l'AAFB (hors exportation de formations de l'AAF, ...).

AAFB

Association des archivistes francophones de Belgique asbl  
Siège social : 98, Rue Nanon – 5000 Namur – 081/39-04-67

N° entreprise : BE 0885.806.671 – compte BE10 0682 4626 1304 - RPM- Liege-Namur  
[secretaire@archivistes.be](mailto:secretaire@archivistes.be) - <https://www.archivistes.be/>